

# CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 11 juin 2018 à 20 h 00

**Date de convocation** : 6 juin 2018

**Membres présents** : Mme GENTHON A, Maire, MM. ORLOWSKI F, GIRAUD A, ROSTAING M, MILAN H, adjoints, MM. DUMOULIN P, JARRIN MP, AGERON J, VEYRE JC, BERTHOUD A, CETTIER N, CETTIER R.

Excusée: Mme S. GIRAUD

**Secrétaire de séance** : M. François ORLOWSKI



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

## **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

-la parcelle non bâtie cadastrée D 1083 Les Masses

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

## **Convention assistance retraite avec le Centre de GESTION 26**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant 2018 à la convention assistance retraite 2015-2017 avec le centre de gestion de la Drôme et autorise Madame le Maire à le signer.

## **Emprunts Commune et Service eau et assainissement**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les différents travaux en cours et prévus sur la commune et présente les différentes propositions bancaires pour les financer.

### ➤ Extension du réseau d'eau potable quartier nord-ouest et du hameau de St-Julien et environs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt relais de 600 000 € et un emprunt de 300 000 € auprès de la Banque Postale et autorise Madame le Maire à signer les contrats de prêt et les pièces afférentes.

➤ Rénovation de la maison des Associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et les pièces afférentes.

➤ Acquisition de la résidence Thiollier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt de 85 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche et autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et les pièces afférentes.

📁 **Acquisitions radars pédagogiques**

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et une abstention, approuve le devis de la société Royans Signalisation pour un montant de 6 532.40 € HT soit 7 838.88 € TTC et sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police.

  
Le Maire,  
GENTHON

La séance est levée à 20 H 45

A le Grand-Serre, le 13 juin 2018